

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

#### 7.3.1 Consultation

Aucune information

#### 7.3.2 Publication

##### **Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (la « CDS ») - Projet de modification du Barème de prix de la CDS modifications de nature administrative**

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis et sollicitation de commentaires sur le projet de modifications du Barème de prix de la CDS afin de tenir compte de certains services fournis par elle-même ou par des affiliés, services pour lesquels des frais connexes sont inscrits par erreur au Barème de prix, ou afin de tenir compte de certains services fournis par la CDS qui ne sont pas encore énumérés dans le Barème.

(Les textes sont reproduits ci-après)

##### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 29 juin 2026, à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour PwC  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

##### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Veronic Boivin Pedneault  
Coordonnatrice experte en activités de marchés  
Direction de la surveillance des marchés et des dérivés  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4346  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337 poste 4346  
Courrier électronique : [veronic.pedneault-boivin@lautorite.qc.ca](mailto:veronic.pedneault-boivin@lautorite.qc.ca)

Hector Toriz  
Analyste expert - surveillance des marchés et des dérivés  
Direction de la surveillance des marchés et des dérivés  
Téléphone: 514-395-0337, poste 4489  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4489  
Courrier électronique : [hector.toriz@lautorite.qc.ca](mailto:hector.toriz@lautorite.qc.ca)

**Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (la « CDS ») - Projet de modification du Barème de prix de la CDS : Frais administratifs en cas de défaut de livraison visant des titres du gouvernement du Canada**

L'Autorité des marchés financiers publie l'Avis et sollicitation de commentaires sur le Projet de modification du Barème de prix de la CDS. La CDS propose d'ajouter à son Barème de prix de nouveaux frais administratifs de la CDS en cas de défaut de livraison visant des titres du gouvernement du Canada. Ces frais faciliteront le recouvrement des coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation associés au modèle de frais en cas de défaut de livraison.

(Les textes sont reproduits ci-après)

**Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 29 juin 2026, à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour PwC  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Veronic Boivin Pedneault  
Coordonnatrice experte en activités de marchés  
Direction de la surveillance des marchés et des dérivés  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4346  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337 poste 4346  
Courrier électronique : [veronic.pedneault-boivin@lautorite.qc.ca](mailto:veronic.pedneault-boivin@lautorite.qc.ca)

Hector Toriz  
Analyste expert - surveillance des marchés et des dérivés  
Direction de la surveillance des marchés et des dérivés  
Téléphone: 514-395-0337, poste 4489  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4489  
Courrier électronique : [hector.toriz@lautorite.qc.ca](mailto:hector.toriz@lautorite.qc.ca)

---

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS

---

**Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS<sup>MD</sup>)****Projet de modification du Barème de prix de la CDS  
Modifications de nature administrative****AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES****DESCRIPTION DU SERVICE ET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DU BARÈME DE PRIX**

La CDS propose de modifier son barème de prix afin de tenir compte de certains services fournis par elle-même ou par des affiliés, services pour lesquels des frais connexes sont inscrits par erreur au Barème de prix, ou afin de tenir compte de certains services fournis par la CDS qui ne sont pas encore énumérés dans le Barème. Plus précisément, voici en quoi consistent ces propositions :

- Ajout de deux codes de frais pour des services actuellement fournis et facturés par la société Services de dépôt et de compensation CDS inc., mais ne qui figurent pas au Barème de prix (code 4450, Rajustement NELTC et code 7993, Service de déclaration);
- Retrait de deux codes de frais liés aux services de traitement particulier fournis et facturés par Innovations CDS inc. (code 4992, Offre publique d'achat limitée, et code 6499, Frais de configuration pour les offres multiéchanges (MEO); et
- Retrait de deux codes de frais pour des services fournis et facturés directement par SWIFT (code 2811, Réseau SWIFT – Message, et code 2812, Réseau SWIFT – Message international).

La CDS publie le présent avis et sollicitation de commentaires en application des exigences relatives à l'examen des frais formulées par chacune des autorités de réglementation principales de la CDS et conformément aux paragraphes 26.6 et 26.8 de la décision de reconnaissance n° 2012-PDG-0142 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (l'« AMF »), aux modalités prévues aux paragraphes 7.6 et 7.10 de l'annexe A (intitulée *Terms and Conditions*) de l'ordonnance de reconnaissance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et au paragraphe 9 de l'ordonnance de reconnaissance de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »), tels que modifiés de temps à autre.

**NATURE ET OBJET DES CHANGEMENTS PROPOSÉS AU BARÈME DE PRIX**

Les modifications proposées au Barème de prix de la CDS font suite à un examen de ce dernier effectué par la société, lequel a permis de relever six erreurs administratives, plus précisément :

- Deux codes de frais correspondant à des services actuellement fournis et facturés par les Services de dépôt et de compensation CDS inc. ont été omis par inadvertance du Barème de prix :
  - 4450 Rajustement NELTC : s'applique aux adhérents à mandat restreint au service NELTC lorsque les droits mensuels minimaux de 1 000 \$ ne sont pas atteints au cours d'un mois donné. Les frais sont mentionnés à la note de bas de page 1 du Barème de prix, mais le code de frais a été omis par inadvertance de la liste des frais.
  - 7993 Service de déclaration : pour les déclarations de propriété effective concernant des titres assortis de restrictions – au-delà de l'affectation annuelle sans frais (quatre); tarif de 450 \$ par ISIN.
- Deux codes de frais relatifs aux frais de traitement particulier pour des services fournis et facturés par Innovations CDS inc. ont été inclus par inadvertance dans le Barème de prix :
  - 4992 Offre publique d'achat limitée : il s'agit d'un tarif fixe pour la gestion d'une offre publique d'achat visant moins de 20 % des actions en circulation d'une société ouverte.
  - 6499 Frais de configuration pour les offres multiéchanges (MEO) : s'appliquent à la création et au traitement de chaque MEO; le traitement se fait à la réception du paiement intégral et d'une décharge transmise à la CDS.
- Deux codes de frais liés à la messagerie afférente aux événements de marché (MT564/MT566/MT568), messages qui sont transmis par le réseau SWIFTNet, sont retirés. Ces services sont fournis puis facturés directement par SWIFT; ils seront donc retirés du Barème.

---

## Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS

---

- 2811 Réseau de la SWIFT – Message : les frais sont facturés à l'abonné directement par SWIFT, selon le nombre d'opérations transmises par celui-ci sur le réseau SWIFTNet.
- 2812 Réseau de la SWIFT – Message international : les frais sont facturés à l'abonné directement par SWIFT, selon le nombre d'opérations transmises par celui-ci sur le réseau SWIFTNet.

Tous les frais susmentionnés, à l'exception de ceux relatifs au réseau SWIFT, visent des services qui ont été fournis et facturés aux adhérents. La CDS ne propose aucuns nouveaux frais ni aucune modification des frais actuels.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les modifications de nature administrative apportées au Barème de prix entreront en vigueur après un préavis d'au moins 10 jours transmis aux adhérents au moyen d'un bulletin de la CDS.

### ESTIMATION DES INCIDENCES SUR LES ADHÉRENTS

Comme les services visés par le présent avis sont simplement ajoutés ou retirés, sans incidence sur le montant des frais, ces changements auront peu ou pas d'incidence sur les adhérents.

### PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES FRAIS

#### Contexte d'élaboration

Les modifications proposées du Barème de prix, qui consistent à éliminer quatre codes de frais et à ajouter deux codes de frais manquants, ont été soumises aux fins d'examen et de sollicitation de commentaires au comité des frais des adhérents de la CDS, dans le cadre de sa réunion tenue le 13 avril 2026. Le comité des frais de la CDS n'a pas désapprouvé la soumission, par la CDS, des nouveaux frais proposés aux fins de l'approbation des autorités de réglementation. En outre, les membres du conseil d'administration de la CDS n'ont exprimé aucune inquiétude à l'égard de ces modifications.

#### INTÉRÊT PUBLIC

La CDS soutient que les modifications de nature administrative proposées dans le présent document ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public. Ces modifications représentent deux (2) suppressions de frais pour des services qui ne sont pas fournis par la CDS, mais plutôt directement par un tiers; deux (2) suppressions de frais pour des services fournis par Innovations CDS inc., une société affiliée de la CDS; et l'inclusion de deux (2) codes de frais pour des services actuellement fournis par la CDS qui étaient absents du Barème de prix. La tenue à jour par la CDS de son Barème de prix est d'intérêt public.

#### COMMENTAIRES

Veuillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard du projet de modification dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans les bulletins de l'AMF ou de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux coordonnées suivantes :

Louise Waterhouse  
Directrice générale, Gestion d'entreprise et initiatives stratégiques  
Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
100, rue Adelaide Ouest, bureau 300  
Toronto (Ontario)  
Courriel : [louise.waterhouse@tmx.com](mailto:louise.waterhouse@tmx.com)

Ainsi qu'une copie à l'adresse suivante : Martin Janelle, directeur, Affaires réglementaires  
[martin.janelle@tmx.com](mailto:martin.janelle@tmx.com)

Veuillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'AMF, à la CVMO et à la British Columbia Securities Commission, à l'attention des personnes indiquées ci-après.

---

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS

---

Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur  
général, Affaires juridiques  
Autorité des marchés  
financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier,  
bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : 514 864-8381  
Courriel : consultation-en-  
cours@lautorite.qc.ca

Aaron Ferguson  
Réglementation des marchés,  
Commission des valeurs  
mobilières de l'Ontario  
20, rue Queen Ouest,  
bureau 1903, C.P. 55  
Toronto (Ontario) M5H 3S8  
Télécopieur : 416 595-8940  
Courriel :  
marketregulation@osc.gov.on.  
ca

Michael Brady  
Directeur adjoint, Réglementation  
des marchés financiers  
British Columbia Securities  
Commission  
701, rue Georgia Ouest, C.P. 10142,  
Pacific Centre  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V7Y 1L2  
Télécopieur : 604 899-6506  
Courriel : mbrady@bcsc.bc.ca

Les commentaires recueillis par la CDS au cours de la période de sollicitation de commentaires  
seront mis à la disposition du public.

---

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS

---

## Annexe A : Modifications de nature administrative proposées au Barème de prix de la CDS

Description du produit	Libellé aux fins de la facturation	Frais en vigueur	Frais proposés
4450 – Rajustement NELTC	Rajustement applicable aux adhérents à mandat restreint au service NELTC lorsque les frais mensuels minimaux de 1 000 \$ ne sont pas atteints au cours d'un mois donné.	1 000,00 \$	1 000,00 \$
7993 – Service de déclaration	Frais imputés par ISIN relatifs à la déclaration de propriété véritable; demandes qui sont au-delà de l'affectation annuelle sans frais (quatre)	450,00 \$	450,00 \$
2811 Réseau SWIFT – message (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	Tel qu'il est prévu par SWIFNet	Code retiré
Réseau SWIFT – messagerie internationale (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	Tel qu'il est prévu par SWIFNet	Code retiré
4992 Offre publique d'achat limitée	Tarif uniforme imputé pour la gestion d'une soumission visant moins de 20 % des actions en circulation d'une société ouverte	4 000,00 \$	Code retiré
6499 Frais de configuration pour les offres multiéchange (MEO)	Frais imputés pour la création et le traitement de chaque offre multiéchange. La demande est traitée à la réception du paiement intégral et d'une décharge transmise à la CDS.	3 000,00 \$	Code retiré



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications.

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES DE COMPENSATION</b>			
6000	Opération boursière déclarée	Frais par opération déclarée imputés au vendeur et à l'acheteur	0,0042
6010	Opération – institutionnelle appariée	Frais par opération imputés au vendeur et à l'acheteur utilisant un dispositif d'appariement virtuel qui génère une opération confirmée au CDSX	0,08
6020	Opération – autre	Frais par opération imputés à l'initiateur et au responsable de la confirmation pour les opérations qui ne sont ni des opérations boursières ni des opérations institutionnelles appariées	0,0852
6080	Opération boursière admissible – RNC (Service de règlement net continu) solde net	Frais par opération boursière admissible soumise aux fins d'établissement du solde net imputés au vendeur et à l'acheteur	0,0042
6085	Position RNC – solde net/novation	Frais par position nette au RNC après l'établissement du solde net et la novation imputés à l'acheteur et au vendeur	0,015
6155	Rapprochement d'opérations – opérations boursières ou de type boursier	Frais imputés pour chaque fichier de données électronique traité par la CDS à l'égard d'une bourse ou d'un système de négociation alternatif (SNA) pour les adhérents et adhérents secondaires	4,85
<b>SERVICES DE RÈGLEMENT</b>			
6110	Entrée et confirmation de mise en gage	Frais par entrée et confirmation d'article de mise en gage ou de substitution imputés à l'initiateur et au responsable de la confirmation, y compris les opérations dont l'état est DK	1,43
6100	Règlement individuel le jour même	Frais par opération de règlement le jour même imputés à l'acheteur et au vendeur	0,1136
6119	Règlement de mises en gage	Frais par position mise en gage réglée le jour même imputés au titulaire de la sûreté et au gagiste	0,085
6120	Avis d'intention de rachat d'office – envoyé au destinataire	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception pour chaque avis d'intention de rachat d'office saisi au moyen du CDSX visant une opération en cours pour une valeur donnée	0,50
6125	Avis d'intention de rachat d'office – envoyé au livreur	Frais imputés à un en position de défaut de réception pour chaque avis d'intention de rachat d'office entré au moyen du CDSX visant une opération en cours pour une valeur donnée	1,00
6130	Avis d'exécution de rachat d'office – envoyé au livreur	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception à une date d'exécution pour chaque avis reçu au moyen du CDSX à l'égard de l'intention du destinataire d'exécuter un rachat d'office	1,25
6132	Avis d'exécution de rachat d'office – envoyé au destinataire	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception à une date d'exécution pour chaque avis saisi au moyen du CDSX à l'égard de l'intention d'exécuter un rachat d'office	0,25

Taxes applicables en sus.

Page 1 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
6137	Exécution de rachat d'office sur le parquet de la bourse – envoyé au livreur	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception pour chaque ordre de rachat d'office envoyé à une bourse aux fins d'exécution	15,00
6140	Règlement par certificats – Service d'enveloppes	Frais imputés par enveloppe au livreur et au destinataire	4,50
6141	Règlement RNL individuel	Frais par règlement individuel effectué au RNL imputés à l'acheteur et au vendeur	0,0639
6190	Interrogation du rapport détaillé ou consolidé de l'encaisse	Frais par demande en ligne de rapport détaillé ou consolidé de l'encaisse	6,70
6196	Règlement par lots RNL et RNC	Frais par position RNC en cours réglée par règlement RNL imputés à l'acheteur et au vendeur	0,03
6197	Règlement RNC en temps réel	Frais par règlement RNC en temps réel imputés à l'acheteur et au vendeur	0,175
6033	Frais administratifs – facilité de liquidité du service de RNC	Recouvrement des coûts de la CDS relatifs à la facilité de liquidité du service de RNC en fonction de l'activité au cours du trimestre précédent. Les frais sont facturés selon la formule suivante : (Valeur moyenne de l'obligation d'achat quotidienne de l'adhérent au service de RNC au cours du trimestre précédent, établie avant le processus de règlement net par lot [« RNL »], divisée par la valeur totale de l'obligation d'achat quotidienne moyenne au service de RNC au cours du trimestre précédent, établie avant le processus de RNL), multipliée par les frais annuels facturés à la CDS au titre de la facilité de crédit de confirmation, soit la facilité de liquidité du service de RNC	Selon le calcul
6044	Transfert des frais liés au système de paiements de grande valeur Lynx	Recouvrement par la CDS des frais liés au système de paiements de grande valeur Lynx qui sont versés à la Banque du Canada. Les frais sont facturés selon la formule suivantes : Nombre brut quotidien d'opérations et valeur totale pour le trimestre précédent X les tarifs facturés à la CDS par la Banque du Canada (sous réserve de révision annuelle par Paiements Canada)	Selon le calcul

### SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES

6200	Dépôt	Frais imputés pour chaque transaction de dépôt	1,90
6231	Admissibilité – Valeurs non inscrites en compte seulement avec certificats	Frais par émission représentée par un certificat sous forme définitive déposé à la CDS	1 100,00
6232	Admissibilité – VICS avec certificats globaux	Frais par émission représentée par un billet global de VICS déposé à la CDS	125,00

Taxes applicables en sus.

Page 2 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES</b>			
6234	Frais d'annulation de demande d'admissibilité	Frais pour chaque demande d'admissibilité annulée	33,00
6235	Frais pour l'activation des ISIN du marché monétaire	Frais imputés par ISIN du marché monétaire activé	20,00
6236	Gestion de l'admissibilité de titres	Frais imputés pour chaque demande d'admissibilité	475,00
6238	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 48 h	Facturation de chaque demande reçue moins de 48 heures, mais plus de 24 heures, avant la date de clôture. En vigueur à 12 h 01 deux jours avant la date de clôture	2 000,00
6237	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 24 h	Facturation de chaque demande reçue moins de 24 heures avant la date de clôture. En vigueur à 0 h 01 le jour précédant la date de clôture	5 000,00
6239	Gestion de l'admissibilité – demande tardive à la date de clôture	Facturation de chaque demande reçue à la date de clôture. En vigueur de 0 h 01 jusqu'à 13 h à la date de clôture. Les demandes reçues le jour même sont refusées après 13 h à la date de clôture	10 000,00
6250	Retrait	Frais imputés pour chaque transaction de retrait	25,50
6255	Retrait – événement de marché	Frais imputés par retrait du système d'émissions échues	1,94
6260 / 6261	Rajustement d'obligations coupons détachés – débit/crédit	Frais imputés par débit (6260) ou crédit (6261) dans le cadre d'un rajustement d'obligations coupons détachés	6,15
6300	Garde de titres de participation (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues; les positions détenues dans des sous-comptes sont cumulées pour un total mensuel qui est divisé par le nombre de jours ouvrables du mois	0,74
6305	Garde de titres de participation (volume)	Frais imputés par moyenne quotidienne des tranches de 100 000 actions; les volumes détenus dans des sous-comptes sont cumulés pour un total mensuel qui est divisé par le nombre de jours ouvrables du mois	0,2532
6310	Garde de titres d'emprunt (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues	1,62
6320	Garde de titres d'emprunt (volume)	Frais imputés par moyenne quotidienne de tranches proportionnelles de 100 000 \$ de valeur nominale	0,019
6330	Garde d'obligations coupons détachés (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues	0,75
6360	Rapprochement de grands livres	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS	9,15
6370	Compte de grand livre	Frais mensuels imputés par compte de grand livre	235,50

Taxes applicables en sus.

Page 3 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES</b>			
6390	Suivi des droits et privilèges	Frais par jour ouvrable imputés à tous les IDUC admissibles des adhérents abonnés au service de suivi des droits et privilèges	5,75
6400	Transaction afférente à un événement de marché – manuelle	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de marché (à l'exception des événements de dividende) dont le traitement est manuel	23,45
6410	Transaction afférente à un événement de marché – automatique	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de marché (à l'exception des événements de dividende) dont le traitement est automatique	4,70
6417	Transaction de dividende – manuelle	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de dividende exigeant un établissement manuel aux fins de traitement	23,74
6418	Transaction de dividende – automatique	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de dividende exigeant un établissement automatique aux fins de traitement	4,98
6982	Demande de transfert TRAX – Suppression	Frais imputés par transaction TRAX supprimée dans le système	1,94

Taxes applicables en sus.

Page 4 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veillez consulter la [page 14](#) pour d'autres remarques.



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES INTERNATIONAUX</b>			
5000	Opération internationale – saisie	Frais imputés pour chaque transaction d'opération non boursière internationale saisie	0,56
5200	Opération internationale – règlement	Frais imputés par opération non boursière internationale réglée au CDSX	2,75
5035	Virements transfrontaliers – frais administratifs	Frais administratifs imputés par virement électronique de positions valeurs entre la CDS et d'autres gardiens ou dépositaires de titres étrangers	équivalent en \$ CA
5036	Frais de garde pour les ADR – frais administratifs	Frais administratifs liés aux frais de garde pour les ADR imputés par les banques américaines dépositaires des ADR	selon la banque dépositaire des ADR
5041	Service de dépôt de valeurs des États-Unis	Frais imputés par dépôt régulier de valeurs des États-Unis	105,00
5044	Service de dépôt de valeurs des États-Unis – refusé	Frais administratifs de la DTC imputés par dépôt refusé de valeurs des États-Unis	équivalent en \$ CA
5046	Retrait de valeurs des États-Unis – régulier	Frais imputés par retrait régulier de valeurs des États-Unis	232,00
5047	Retrait de valeurs des États-Unis – instantané	Frais imputés par retrait instantané de valeurs des États-Unis	316,00
5048	Retrait de valeurs des États-Unis – refusé	Frais administratifs de la DTC imputés par retrait refusé de valeurs des États-Unis	équivalent en \$ CA
5050	Depository Trust and Clearing Corporation (DTCC) marge sur coût de revient	Marge sur coût de revient appliquée par la CDS aux états de compte de la NSCC, de la DTC et d'Omgeo pour les utilisateurs du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC selon l'activité du mois précédent	(\$ US) 14 %
5060	Frais administratifs liés à la facilité de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC	Recouvrement des coûts de la CDS relatifs à la facilité de liquidité du Service de liaison avec New York en fonction de l'activité du trimestre. Les frais sont facturés selon la formule suivante :  (Valeur moyenne de l'obligation d'achat quotidienne au Service de liaison avec New York de l'adhérent au Service de liaison avec New York au cours du trimestre précédent, divisée par la valeur totale de l'obligation d'achat quotidienne moyenne au Service de liaison avec New York au cours du trimestre précédent), multipliée par les frais annuels au prorata facturés à la CDS au titre de la facilité de liquidité de soutien du Service de liaison avec New York	\$ US établi selon le coût réel de la facilité de liquidité, comprenant la disposition accordéon applicable, le cas échéant
5533	Tarif mensuel du service automatisé de confirmation de transactions (« ACT »)	Frais imputés par mois pour chaque code d'identification d'intervenant du marché	388,00
5534	Frais par opération ACT – première tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les 25 000 premières transactions, par code d'identification d'intervenant du marché	0,068
5535	Frais par opération ACT – deuxième tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les transactions comprises entre la vingt-cinq mille et unième et la cinquante millième, par code d'identification d'intervenant du marché	0,019

Taxes applicables en sus.

Page 5 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> ~~XXXX~~ 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES INTERNATIONAUX</b>			
5536	Frais par opération ACT – troisième tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les transactions au-delà de la cinquante mille et unième, par code d'identification d'intervenant du marché	0,01
5560	Service de rapprochement international des opérations (« SRIO »)	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS; les fichiers d'opérations des adhérents au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTCC sont comparés et les rapports d'exception sont générés.	4,85
5570	Service de rapprochement international des grands livres	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS; les fichiers des positions aux grands livres des adhérents au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTC sont comparés au fichier de la DTCC et les rapports d'exception sont générés.	8,80
5910	Frais de dénouement liés au Règlement SHO	Frais imputés à chaque dénouement effectué en raison d'une exigence du Règlement SHO	234,00
<b>SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN</b>			
4001	Données du Fichier principal des valeurs (« FPV ») du CDSX	Frais imputés par jour ouvrable pour l'accès aux données du FPV	3,00
4003	Données du FPV du CDSX ou données sur les droits et privilèges – sur demande	Frais pour la transmission ponctuelle de données du FPV ou de données sur les droits et privilèges sur demande	725,00
4006	Données sur les droits et privilèges du CDSX	Frais imputés par jour ouvrable pour l'accès aux données sur les droits et privilèges	1,85
4007	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges – MT564	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	20,00
4008	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges – MT564/568	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25
4009	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges MT564/REPE	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25
4010	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges MT564/RMDR	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25

Taxes applicables en sus.

Page 6 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN</b>			
2811	Réseau de la SWIFT — message (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	tel-qu'il est prévu par SWIFNet
2812	Réseau de la SWIFT — message international (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	tel-qu'il est prévu par SWIFNet
4015	Service de rapports des dividendes déterminés – abonnement	Frais d'abonnement annuel pour les fichiers de renseignements afférents aux dividendes déterminés	1 045,00
4016	Service de rapports des dividendes déterminés – archives	Frais imputés pour chaque fichier archivé de renseignements afférents aux dividendes déterminés pour une année d'imposition donnée	1 045,00
4017	Service de rapports des dividendes déterminés – avis par courriel	Frais d'abonnement annuel pour le service d'avis par courriel, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 janvier qui informe des modifications aux renseignements afférents aux dividendes déterminés pour les dividendes versés pendant l'année d'imposition précédente	91,00
4020	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – abonnement	Frais d'abonnement annuel pour chaque catégorie de fichier de renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	905,00
4021	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – archives	Frais imputés pour chaque fichier d'archives de renseignements d'une catégorie d'organisme de placement collectif et de sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale pour une année d'imposition donnée. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	905,00
4022	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – avis par courriel	Frais d'abonnement annuel pour le service d'avis par courriel qui informe des enregistrements de remplacement effectués du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril afférents aux distributions versées pendant l'année d'imposition précédente pour une catégorie de renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	91,00
4050	Assemblées des actionnaires	Frais par assemblée publiée; chaque publication (initiale et mise à jour) d'une assemblée dans la presse financière, comme prévu par la Norme canadienne 54-101 (NC 54-101)	100,00

Taxes applicables en sus.

Page 7 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN</b>			
4120	Bulletins	Frais mensuels imputés pour dix utilisateurs (comprenant les pièces jointes SEDAR); des frais supplémentaires de 50 \$ seront imputés pour chaque tranche de dix codes d'utilisateur	363,00
4125	Extraction de bulletin aux fins de déclaration fiscale – abonnement	Abonnement mensuel permettant de recevoir au moyen de la base de données des bulletins des renseignements mis à jour et regroupés au sujet des remboursements de liquidation et des autres types d'événements de marché	75,00
4200	Demande de liste de composantes détachées	Frais par liste de composantes fournie	9,00
4220	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – courriel mensuel	Frais annuels d'adhésion au service de base par courriel – jusqu'à cinq utilisateurs	610,00
4221	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – utilisateurs supplémentaires	Frais annuels imputés pour chaque tranche de cinq utilisateurs supplémentaires par adhésion au service de base	50,00
4230	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – exemplaire imprimé supplémentaire	Version imprimée supplémentaire en plus de l'adhésion annuelle au service de base (courriels mensuels)	120,00
4210	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – un mois	Frais par série de rapports mensuels envoyée à des adhérents non abonnés au rapport mensuel sur les obligations coupons détachés	100,00
4400	Configuration du service Notification en ligne – transfert de comptes (NELTC)	Frais ponctuels de configuration des profils et de service d'administration de l'accès au service NELTC imputables aux adhérents à mandat restreint	3 175,00
4410	Demande de transfert (« DT ») – NELTC	Frais par DT imputés à l'initiateur et au destinataire applicables à toutes les DT initiales et à toutes les DT d'actif résiduel relatives à la DT initiale	0,91 <sup>1</sup>
4420	Virement NELTC	Frais imputés au livreur et au destinataire pour une opération CDSX générée par le service NELTC	0,81 <sup>1</sup>
4430	Valeur confirmée au NELTC	Frais imputés au livreur et au destinataire par élément d'actif confirmé	0,135 <sup>1</sup>
<u>4450</u>	<u>Rajustement - NELTC</u>	<u>Rajustement applicable aux adhérents à mandat restreint NELTC lorsque les frais mensuels minimums de 1 000 \$ ne sont pas atteints au cours d'un mois donné.</u>	<u>1 000,00<sup>1</sup></u>
4501	Article 49 de la Règle 800 de l'OCRCVM sur les rapports de conformité	Frais imputés quotidiennement par IDUC des adhérents	6,50

Taxes applicables en sus.

Page 8 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14](#) pour d'autres remarques.



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN</b>			
4610	Frais de configuration initiaux – émission inscrite en compte seulement – municipalités et établissements subventionnés – obligation échéant en série	Frais par ISIN – à la configuration	100,00
4620	Frais de configuration initiaux – émission inscrite en compte seulement – municipalités et établissements subventionnés – autres titres	Frais par ISIN – à la configuration	250,00
6170	Fichier sortant	Frais imputés pour chaque fichier de données électronique traité par la CDS qui peut être récupéré et entré dans les systèmes d'un adhérent (aux fins de rapprochement, de tenue des registres, d'analyse ou autre)	4,85
7000	Configuration InterLink	Frais ponctuels de configuration imputables pour le service InterLink	5 770,00
7010	InterLink	Frais imputés quotidiennement par IDUC	1,80
7015	Fichier InterLink par lot intrajournalier	Frais imputés par lot	4,85
7030	Transmission de fichiers de données	Frais par transmission électronique de fichiers de données	4,85
7050	Frais de région d'essai	Frais quotidiens imputés pour l'accès aux régions d'essai de la CDS aux dates prévues au calendrier d'essai publié. Les essais effectués à des dates qui ne figurent pas au calendrier d'essai publié seront permis dans la mesure du possible. Cependant, un tarif majoré à 1 500 \$ par jour sera imputé.	1 000,00
7990	Recherche	Frais de recherche par demande du client pour des éléments de moins de 60 jours comprenant la confirmation de vérification pour les adhérents	50,00
<u>7993</u>	<u>Service de déclaration</u>	Frais imputés par ISIN relatifs à la déclaration de propriété véritable; <u>demandes qui sont au-delà de l'affectation annuelle sans frais (quatre)</u>	<u>450,00</u>
7020	Demande spéciale de recherche	Frais imputés par fichier archivé consulté par période de cinq mois (p. ex., la recherche d'opérations de l'année dernière s'étale sur trois périodes de cinq mois) ou par demande de recherche automatisée dans certaines applications (p. ex., le service <i>Statistiques</i> relatives à la déclaration d'opérations TRAX).	100,00
7110	Avis par courriel	Frais imputés par destinataire du courriel	1,00
7115	Avis par la boîte de réception	Frais imputés par destinataire de l'avis par la boîte de réception	1,00

Taxes applicables en sus.

Page 9 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES AUX ÉMETTEURS</b>			
4040	Renseignements afférents aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres	Frais imputés par demande d'ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) pour les renseignements afférents aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres	147,00
4643	Confirmation de valeurs inscrites	Frais imputés par ISIN pour les 10 premiers ISIN aux émetteurs n'étant pas couverts par une entente de l'agent comptable des registres et agent payeur avec la CDS	105,00
4644	Confirmation de valeurs inscrites – chaque ISIN supplémentaire – jusqu'à 30	Frais imputés par ISIN supplémentaire – après les 10 premiers jusqu'à 30 – de la manière décrite au code 4643	53,00
4646	Confirmation de valeurs inscrites – chaque ISIN supplémentaire – après 30	Frais imputés par ISIN supplémentaire – après 30 – de la manière décrite au code 4643	27,00
4700	Émission d'ISIN – CUSIP Global Services	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	268,00
4710	Émission d'ISIN – CDS	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	160,00
4724	Émission d'ISIN – obligations en série (par article)	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	35,00
4740	ISIN – frais d'annulation de demande	Frais par demande d'ISIN annulée imputés au client	30,00
4750	ISIN – lettre sans réserve de confirmation	Frais imputés par lettre de confirmation fournie pour les ISIN émis	50,00
4771	Gestion d'événement – intérêt et échéance, titres du marché monétaire	Facturation à l'événement	10,00 <sup>2</sup>
4772	Gestion d'événement – intérêt, titres hypothécaires LNH	Facturation à l'événement	10,00 <sup>2</sup>
4773	Gestion d'événement – échéance, titres hypothécaires LNH	Facturation à l'événement	10,00 <sup>2</sup>
4774	Gestion d'événement – intérêt	Facturation à l'événement	100,00 <sup>2</sup>
4775	Gestion d'événement – échéance	Facturation à l'événement	100,00 <sup>2</sup>
4776	Gestion d'événement – dividendes	Facturation à l'événement	100,00
4777	Gestion d'événement – obligatoire sans choix	Facturation à l'événement	250,00 <sup>2</sup>
4778	Gestion d'événement – avec choix	Facturation à l'événement	250,00
4779	Gestion d'événement – intérêt et échéance, obligations échéant en série	Facturation à l'événement	25,00 <sup>2</sup>

Taxes applicables en sus.

Page 10 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES AUX ÉMETTEURS</b>			
4780	Gestion d'événement – agent payeur	Facturation à l'événement	50,00 <sup>2</sup>
4781	Gestion d'événement – agent dépositaire	Facturation à l'événement	100,00
6499	Frais de configuration pour les offres multiéchanges (MEO)	Frais imputés pour la création et le traitement de chaque offre multiéchange. La demande est traitée à la réception du paiement intégral et d'une décharge transmise à la CDS.	3 000,00-000000
<b>AUTRES SERVICES</b>			
4900	Certificat relatif au formulaire NR7-R Demande de remboursement des retenues d'impôt – réclamations de 300 \$ ou moins	Frais par demande de certificat attestant qu'une retenue fiscale pour non-résident a été effectuée sur un revenu de dividende, en vue d'une réclamation de 300 \$ ou moins, pour remboursement d'impôt retenu sur un revenu de source canadienne	60,50
4910	Certificat relatif au formulaire NR7-R Demande de remboursement des retenues d'impôt – réclamations de plus de 300 \$	Frais par demande de certificat attestant qu'une retenue fiscale pour non-résident a été effectuée sur un revenu de dividende, en vue d'une réclamation de plus de 300 \$, pour remboursement d'impôt retenu sur un revenu de source canadienne	200,00
4992	Offre publique d'achat limitée	Tarif uniforme imputé pour la gestion d'une offre publique d'achat visant moins de 20 pour cent des actions en circulation d'une société ouverte	4 000,00—000000
7306	Service de secours sur place – abonné en attente	Frais mensuels pour avoir accès à de l'équipement de secours	109,00
7307	Service de secours sur place – utilisation par un abonné	Frais d'utilisation (utilisation en tout temps au cours d'une journée)	454,00
7308	Service de secours sur place – configuration particulière	Frais spéciaux de configuration pour les clients non abonnés	3 175,00
7309	Service de secours sur place – utilisation particulière	Frais d'utilisation (utilisation en tout temps au cours d'une journée)	454,00
7500	Port TCP/IP (relais de trame) jusqu'à 16 unités	Frais mensuels pour les unités logiques de type terminal/imprimante par port. Le nombre d'unités logiques par port devrait être de 16 ou moins.	54,50
7501	Port TCP/IP 17-256 unités	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a de 17 à 256 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour la première tranche.	1 451,25
7502	Port TCP/IP 257-512 unités	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a de 257 à 512 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour la première et la deuxième tranche.	2 177,00
7503	Port TCP/IP 513 unités et plus	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a plus de 512 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour les trois tranches susmentionnées.	2 903,00

Taxes applicables en sus.

Page 11 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>AUTRES SERVICES</b>			
7530	Réseau privé virtuel IP amélioré, service Internet haute vitesse d'affaires et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 046,00
7531	Réseau privé virtuel IP amélioré, service Internet haute vitesse d'affaires et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 106,00
7532	Réseau privé virtuel IP T-1 et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 178,00
7533	Réseau privé virtuel IP T-1 et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 238,00
7534	Réseau privé virtuel IP T-1 double et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	2 174,00
7535	Protocole sécurisé SSL	Frais fixes mensuels par connexion	20,00
7540	Connexion intersites	Frais fixes mensuels par connexion	251,00
7536	Réseau privé virtuel IP mondial fractionnel T1, ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL) et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 870,00
7537	Réseau privé virtuel IP mondial fractionnel T1, ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL) et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 930,00
7538	Réseau privé virtuel IP mondial T-1, ligne numérique à paire symétrique (SDSL) et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	2 299,00
7539	Réseau privé virtuel IP mondial T-1, ligne numérique à paire symétrique (SDSL) et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	2 359,00
7550	Réseau et traitement des données – déplacement et ajout	Frais de main-d'œuvre pour les modifications matérielles et logiques	1 000,00
7965	Frais administratifs – agent des transferts – CDSX	Frais administratifs des frais de transfert imputés par l'agent des transferts	selon le prix fixé par agent des transferts
7966	Frais de transfert – autres	Frais de transfert imputés par l'agent des transferts lorsque la CDS utilise un IDUC interne aux fins de traitement des transactions au nom d'adhérents	selon le prix fixé par agent des transferts
7967	Frais de transfert – rajustements	Tout rajustement de frais de transfert imputés par l'agent des transferts	selon le prix fixé par agent des transferts

Taxes applicables en sus.

Page 12 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>AUTRES SERVICES</b>			
7991	Frais pour la facture en version électronique	Frais par facture par société par mois; la facture est fournie en version électronique (soit en format Excel) sur une disquette pour ordinateur ou par courriel	20,00
7992	État inactif de l'adhérent	Frais annuel pour la réservation d'un IDUC par un adhérent	4 000,00
7080	Regroupement d'adhérents	Frais imputés à un IDUC pour la réception de positions au grand livre au terme d'un regroupement	13 950,00
7090	Regroupement d'agents	Frais imputés à un gardien ou à un agent payeur pour la réception de positions au grand livre au terme d'un regroupement	13 950,00
3010	Services de messagerie – taxables	Frais administratifs imputés à la CDS pour l'utilisation des services de messagerie au Canada. Veuillez consulter l' <a href="#">Annexe A – Barème de prix des services de messagerie</a>	selon le barème de prix
3020	Services de messagerie – non taxables	Frais administratifs imputés à la CDS pour l'utilisation des services de messagerie à l'extérieur du Canada – exonérés de la TPS. Veuillez consulter l' <a href="#">Annexe A – Barème de prix des services de messagerie</a>	selon le barème de prix
<b>FRAIS ACCESSOIRES</b>			
9900	Livraison tardive d'une garantie	Frais par incident pour avoir omis de livrer une garantie dans les délais prescrits	1 000,00
9905	Services de la contrepartie centrale – défauts de réception	Frais imputés, par jour, pour le défaut de réception de valeurs visant le règlement d'une position de règlement au RNC en cours avant que le processus de paiement ne commence	10 000,00
9910	Évaluation appropriée non fournie	Frais par valeur non évaluée en raison de l'omission de fournir l'évaluation de tous les transferts, dépôts et retraits	10,00
9920	Déclaration bancaire non soumise	Frais quotidiens par action, par jour, par ISIN (maximum de 1 000 \$ par jour) imputés pour non-respect des Règles du service de dépôt en matière d'omission de dépôt de déclaration bancaire	0,001
9925	Défaut de dénouer une défaillance relative à une position assujettie au Règlement SHO de la SEC	Frais de 5 000 \$ imputés à l'adhérent la première fois qu'il omet de dénouer une défaillance. Frais de 10 000 \$ imputés si une deuxième occurrence est constatée au cours des douze mois consécutifs suivant le premier défaut.	5 000,00 ou 10 000,00
9930	Défaut de fournir de l'information aux fins de conformité	Frais en cas d'omission de fournir des renseignements financiers, réglementaires ou autres, dans les délais prescrits.	1 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 13 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>FRAIS ACCESSOIRES</b>			
9950	Enveloppe non cueillie avant la fermeture des bureaux	Frais imputés par enveloppe, par jour pour omission de prendre une enveloppe en livraison avant la fermeture des bureaux	25,00
9960	Reconstitution de position non réalisée	Frais imputés par million de dollars de valeur nominale (ou par tranche d'une telle valeur) par jour ouvrable réservé pour l'omission de reconstituer une position réservée aux fins de reconstitution	1 000,00
9970	Frais de non-conformité – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais imputés, pour les quatre premières occurrences, chaque fois que l'adhérent excède le plafond souple préétabli pour les obligations de règlement net quotidien à la NSCC et à la DTC au cours d'une période continue de 12 mois	1 000,00
9971	Frais de non-conformité particuliers – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais imputés lorsqu'un adhérent excède le plafond souple préétabli pour les obligations de règlement net quotidien à la NSCC et à la DTC plus de quatre fois au cours d'une période continue de 12 mois	10 000,00
9972	Frais de non-conformité variables – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais calculés selon la différence entre les obligations de paiement net à la NSCC et à la DTC de l'adhérent et le montant du plafond souple multiplié par le taux quotidien établi pour la facilité de crédit de la CDS (pour un total de 365 jours)	selon le taux de la CDS à l'égard des facilités de crédit
9990	Délai du processus de paiement du CDSX – quinze premières minutes	Frais pour les 15 premières minutes de prolongation imputés à un adhérent demandant un délai supplémentaire	2 500,00
9991	Délai du processus de paiement du CDSX – quinze minutes additionnelles	Frais pour les 15 minutes suivantes de prolongation imputés à un adhérent demandant un délai supplémentaire	5 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 14 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

### Remarques

<sup>†</sup> Les frais sont en dollars canadiens et entreront en vigueur le 3 mars 2025, sauf indication contraire dans la colonne « Définition de la facturation ».

<sup>1</sup> Des frais mensuels minimaux de 1 000 \$ sont imputables aux adhérents à mandat restreint après le premier trimestre civil de service pour le service NELTC.

<sup>2</sup> Ces services sont admissibles à un escompte de 20 % au paiement initial.



**ANNEXE A**  
**BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026**

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

**ENVELOPPES DE TRANSFERT, DE DÉPÔT ET DE RETRAIT POUR UNE MÊME VILLE**

**Description des services :** Les enveloppes de transfert, de dépôt et de retrait pour une même ville sont soumises par l'intermédiaire de la CDS aux fins de livraison à destination ou en provenance des agents des transferts dans la même ville.

Transferts de certificat (par enveloppe)	6,15
Nouvelles enveloppes de dépôt (par enveloppe)	1,19
Nouvelles enveloppes de retrait (format papier) (par enveloppe)	sans frais
Frais supplémentaires pour transferts ou dépôts refusés (par enveloppe)	3,99

**ENVELOPPES DE TRANSFERT, DE DÉPÔT ET DE RETRAIT INTERURBAINS**

**Description des services :** Les enveloppes de transfert, de dépôt et de retrait interurbains sont soumises par l'intermédiaire de la CDS aux fins de livraison à destination ou en provenance des agents des transferts situés dans d'autres villes où se trouvent des bureaux de la CDS.

**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Toronto Montréal	Vancouver Calgary
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)		
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,18	0,29
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,11
<b>Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)</b>	<b>0,16</b>	<b>0,20</b>
<b>Plus les frais par colis</b>	<b>34,70</b>	<b>35,75</b>
Frais minimums par envoi	80,40	92,00

**ENVELOPPES POUR LE SERVICE DE MESSAGERIE INTERSUCCURSALES ET LE SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK**

**Description des services :** Les enveloppes pour le Service de messagerie intersuccursales et le Service de liaison avec New York sont soumises par l'adhérent à un bureau de la CDS aux fins de livraison et de cueillette à un autre bureau de la CDS, à la Depository Trust Company (« DTC ») ou à la Securities Industry Automation Corporation (« SIAC »).

<sup>ii</sup> Tous les prix sont en dollars canadiens. Taxes applicables en sus.

Page 15 de 17



**ANNEXE A**  
**BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026**

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Toronto Montréal Ottawa	New York (DTC/SIAC)	Vancouver Calgary
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)			
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,18	0,19	0,29
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,11
<b>Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)</b>	0,16	0,17	0,20
<b>Plus les frais par colis</b>	28,65	67,82	29,22
Frais minimums par envoi	70,37	112,49	81,76

**SERVICE DE MESSAGERIE DE GROUPE – SERVICE DE DÉPÔT**

**Description du service :**

Sortant : Le livreur dépose un paquet au bureau de la CDS aux fins de livraison par la Brink's au bureau du destinataire.

Entrant : La Brink's fait la cueillette de l'envoi du paquet chez l'expéditeur et le destinataire en prend livraison à un bureau de la CDS.

**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Réseau A	Réseau B	Réseau C	Réseau D
				Halifax Saint-Jean (N.-B.) St. John's (T.-N.) Winnipeg Regina Edmonton
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)				
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,19	0,19	0,30	0,30
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,12	0,12
<b>Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)</b>	0,16	0,16	0,21	0,20
<b>Plus les frais par colis</b>	64,09	133,49	67,32	67,32
Frais minimums par envoi	169,13	251,74	168,97	166,66

<sup>16</sup> Tous les prix sont en dollars canadiens. Taxes applicables en sus.

Page 16 de 17



**ANNEXE A**  
**BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026**

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

**Remarques :**

1. Les livraisons en provenance ou à destination de certaines villes américaines sont assujetties aux taxes applicables dans certains États des États-Unis.
2. Les livraisons entre des villes d'un même réseau seront facturées au taux indiqué pour ce réseau et les livraisons entre des villes de réseaux différents seront facturées au taux du réseau dont les taux sont les plus élevés.

**SERVICE DE MESSAGERIE DE GROUPE – LIVRAISON À DOMICILE****Description des services :** Brink's se rend chez l'expéditeur pour cueillir le paquet et le livre au destinataire.**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Réseau A	Réseau B	Réseau C	Réseau D
				Halifax Saint-Jean (N.-B.) St. John's (T.-N.) Winnipeg Regina Edmonton
	Toronto Montréal Ottawa	New York et autres villes aux États-Unis	Vancouver Calgary	
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)				
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,19	0,19	0,30	0,30
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,12	0,12
<b>Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)</b>	0,16	0,16	0,21	0,20
<b>Plus les frais par colis</b>	64,09	133,49	67,32	67,32
Frais minimums par envoi				
Cueillette normale	176,28	248,63	187,16	187,09

**Remarques :**

1. Les livraisons en provenance ou à destination de certaines villes américaines sont assujetties aux taxes applicables dans certains États des États-Unis.
2. Les livraisons entre des villes d'un même réseau seront facturées au taux indiqué pour ce réseau et les livraisons entre des villes de réseaux différents seront facturées au taux du réseau dont les taux sont les plus élevés.

Veillez faire parvenir toute question à l'équipe de la gestion des relations de la CDS, à l'adresse [CDSRelationshipMgmt@tmx.com](mailto:CDSRelationshipMgmt@tmx.com).

<sup>ii</sup> Tous les prix sont en dollars canadiens. Taxes applicables en sus.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

**Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS<sup>MD</sup>)**

**Projet de modification du Barème de prix de la CDS :  
Frais administratifs en cas de défaut de livraison visant des titres du gouvernement du Canada**

**AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**

**DESCRIPTION DU SERVICE ET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DU BARÈME DE PRIX**

La CDS propose d'ajouter à son Barème de prix de nouveaux frais administratifs de la CDS en cas de défaut de livraison visant des titres du gouvernement du Canada. Ces frais faciliteront le recouvrement des coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation associés au modèle de frais en cas de défaut de livraison, comme il a été décrit par le sous-groupe sur les frais pour défaut du Groupe consultatif sur l'infrastructure liée aux garanties et les pratiques du marché (« GCIGPM ») (auparavant le Groupe d'orientation sur le fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada) dans son document-cadre définitif intitulé *Instauration d'un cadre à l'appui d'une pénalité en cas d'échec de règlement des opérations sur obligations du gouvernement du Canada et bons du Trésor*<sup>1</sup> (le « Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada »).

Précisons que ces nouveaux frais sont :

- des frais administratifs visant le recouvrement des coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation du nouveau modèle et du nouveau cadre de frais en cas de défaut de livraison pour le compte du sous-groupe sur les frais pour défaut du GCIGPM;
- répartis entre les adhérents de la CDS qui ont effectué des opérations sur des titres du gouvernement du Canada durant la dernière année civile;
- payables par identifiant de partenaire d'affaires (« BPID ») de la CDS, sur une base annuelle, à terme échu.

D'autres frais en cas de défaut de livraison liés à ce programme, comme il a été décrit dans le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, seront mis en œuvre ultérieurement à la suite d'une période d'essai général d'au moins 12 mois. Conformément au Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, le GCIGPM donnera un préavis de six mois avant l'activation des frais en cas de défaut.

La CDS publie le présent avis et sollicitation de commentaires en application des exigences relatives à l'examen des frais formulées par chacune des autorités de réglementation principales de la CDS et conformément aux paragraphes 26.6 et 26.8 de la décision de reconnaissance n° 2012-PDG-0142 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (l'« AMF »), aux modalités prévues aux paragraphes 7.6 et 7.10 de l'annexe A (intitulée *Terms and Conditions*) de l'ordonnance de reconnaissance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et au paragraphe 9 de l'ordonnance de reconnaissance de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »), tels que modifiés de temps à autre.

**NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES**

Les frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada proposés par la CDS serviront à récupérer les coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation attribués auprès des adhérents de la CDS qui participent activement aux opérations sur titres du gouvernement du Canada et, par conséquent, au programme des frais en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada.

En janvier 2024, le Groupe d'orientation sur le fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada (« GOF », devenu par la suite le sous-groupe sur les frais pour défaut du GCIGPM) a publié son cadre final visant l'établissement d'une approche en matière de frais de défaut afin de régler les problèmes liés aux défauts de livraison de titres du gouvernement du Canada sur le marché canadien et a demandé

<sup>1</sup> Forum canadien des titres à revenu fixe, janvier 2024. *Instauration d'un cadre à l'appui d'une pénalité en cas d'échec de règlement des opérations sur obligations du gouvernement du Canada et bons du Trésor*, <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2024/01/instauration-cadre-appui-penalite.pdf>

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

---

à la CDS d'en faciliter la mise en œuvre. La CDS a été priée de concevoir, de mettre en œuvre et d'exploiter un système de surveillance, de calcul, de production de rapports et de prestation pour le programme de frais en cas de défaut de livraison du GOF, les coûts de développement et d'exploitation permanents associés à ce programme devant être répartis entre les adhérents de la CDS qui participent à la négociation de titres du gouvernement du Canada.

Les estimations préliminaires des coûts en question indiquées dans le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada comprenaient un investissement initial d'environ 500 000 \$ pour la conception, ainsi que des coûts d'exploitation annuels d'environ 100 000 \$. En raison d'exigences de développement supplémentaires, le coût de développement estimé a depuis été révisé à 540 000 \$, sans changement aux coûts d'exploitation annuels. Le coût de la conception initiale sera recouvert sur une période de trois ans (540 000 \$ ÷ 3 = 180 000 \$ par an pendant trois ans). Les coûts d'exploitation annuels de 100 000 \$ seront rajustés en fonction de l'inflation en utilisant la croissance annuelle moyenne de l'Indice des prix à la consommation (« IPC ») publié annuellement par Statistique Canada, puis recouverts de façon continue tant que le programme sera en vigueur. Ces coûts répartis seront calculés et facturés aux adhérents annuellement, à terme échu, en fonction du nombre total de BPID d'adhérents qui négocient activement des titres du gouvernement du Canada.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les nouveaux frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS entreront en vigueur une fois le système lancé (la cible est le troisième trimestre de 2026) et après un préavis d'au moins 10 jours envoyé aux adhérents par l'intermédiaire d'un bulletin de la CDS.

De plus amples renseignements sur le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, y compris les frais en cas de défaut, sont accessibles dans le document [Instauration d'un cadre à l'appui d'une pénalité en cas d'échec de règlement des opérations sur obligations du gouvernement du Canada et bons du Trésor](#)<sup>2</sup>.

## INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Conformément aux estimations préliminaires et comme l'indique le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, les projections de la CDS concernant les coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation du modèle de frais en cas de défaut de livraison du GOF comprennent un investissement initial pour le développement de 540 000 \$ et des coûts d'exploitation annuels de 100 000 \$ rajustés en fonction de l'inflation en utilisant la croissance annuelle moyenne de l'IPC publié par Statistique Canada qui seront recouverts de façon continue tant que le programme sera en vigueur.

Ces coûts seront facturés annuellement aux adhérents de la CDS qui ont négocié des titres du gouvernement du Canada. La part des coûts recouverts auprès de chaque adhérent dépendra du nombre de BPID d'adhérents qui ont agi à titre de contrepartie à une opération soumise au CDSX pour l'un des titres du gouvernement du Canada précisés. Étant donné que les opérations font l'objet d'un suivi dans le CDSX en fonction du BPID des adhérents, les adhérents utilisant plus d'un BPID pour leurs opérations sur titres du gouvernement du Canada se verront facturer une part des coûts proportionnelle au nombre de BPID utilisés<sup>3</sup>.

À titre d'illustration, en supposant qu'un total de 85 BPID d'adhérents ont été utilisés pour effectuer au moins une opération portant sur un titre du gouvernement du Canada à la fin de chaque année, et supposant un coût de conception total de 540 000 \$ réparti sur trois ans et des coûts d'exploitation annuels de 100 000 \$ (dans l'exemple, le rajustement pour l'inflation reste stable), la répartition des frais

<sup>2</sup> Forum canadien des titres à revenu fixe, janvier 2024. *Instauration d'un cadre à l'appui d'une pénalité en cas d'échec de règlement des opérations sur obligations du gouvernement du Canada et bons du Trésor*, <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2024/01/instauration-cadre-appui-penalite.pdf>

<sup>3</sup> Selon un échantillonnage de janvier 2025 portant sur les données des opérations réalisées dans l'environnement de production, un total de 87 IDUC ont été utilisés par 49 adhérents ayant conclu des opérations portant sur des titres du GdC. La majorité (32, ou 65 %) des 49 adhérents ont utilisé un seul IDUC pour leurs opérations sur titres du gouvernement du Canada. Douze autres adhérents ont utilisé entre deux et trois IDUC, ce qui indique que 90 % des adhérents de l'échantillon de données ont utilisé trois IDUC ou moins, la majorité d'entre eux utilisant un seul IDUC pour leurs opérations sur titres du gouvernement du Canada.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS pour les trois premières années serait calculée comme suit :

$$\frac{(540\,000 \$ \div 3) + 100\,000 \$}{85} = 3\,294,12 \$ \text{ par BPID par année}$$

Pour la quatrième année et les années suivantes, la répartition serait calculée comme suit :

$$\frac{100\,000 \$}{85} = 1\,176,47 \$ \text{ par BPID par année}$$

Les coûts d'exploitation seront rajustés en fonction de l'inflation selon la croissance annuelle moyenne de l'IPC publié par Statistique Canada, et le nombre total de BPID d'adhérents sera mis à jour annuellement pour calculer les montants à facturer aux adhérents correspondants, une fois par an, à terme échu.

## PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES FRAIS

### Contexte d'élaboration

La modification proposée au Barème de prix, qui ajoutera les nouveaux frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS, a été soumise aux fins d'examen et de sollicitation de commentaires au comité des frais des adhérents de la CDS dans le cadre des réunions du 3 mars 2025 et du 13 avril 2026. Le comité des frais de la CDS n'a pas désapprouvé la soumission par la CDS des nouveaux droits proposés aux fins d'approbation réglementaire. En outre, les membres du conseil d'administration de la CDS n'ont exprimé aucune inquiétude à l'égard des modifications.

### Autres possibilités étudiées

La CDS considère que le modèle de recouvrement des coûts décrit dans le présent avis et sollicitation de commentaires, lequel prévoit le recouvrement des coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation du programme de frais en cas de défaut de livraison visant les titres du gouvernement du Canada auprès des adhérents de la CDS comme cela a été énoncé par le GOF dans le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, constitue la méthode la plus juste et la plus équitable de recouvrer ces coûts. Les frais sont seulement répartis entre les utilisateurs du Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada.

## COMPARAISON AVEC DES CHAMBRES DE COMPENSATION À L'ÉTRANGER

Compte tenu de la nature particulière du modèle décrit dans le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, un exercice de comparaison avec d'autres agences de compensation n'a pas permis d'obtenir d'indications supplémentaires sur la manière dont les coûts du Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada sont transférés aux adhérents de la CDS qui négocient activement des titres du gouvernement du Canada. La proposition de la CDS visant à recouvrer des coûts au moyen d'un modèle « utilisateur-payeur » est conforme aux façons de faire générales à l'échelle internationale.

## INTÉRÊT PUBLIC

La CDS soutient que les frais proposés et décrits dans le présent avis, soit les frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS, ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

---

## COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard du projet de modification dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans les bulletins de l'AMF ou de la CVMO, aux coordonnées suivantes :

Louise Waterhouse  
Directrice générale, Gestion d'entreprise et initiatives stratégiques  
Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
100, rue Adelaide Ouest, bureau 300  
Toronto (Ontario)  
Courriel : [louise.waterhouse@tmx.com](mailto:louise.waterhouse@tmx.com)

Copie à : Martin Jannelle, directeur, Affaires réglementaires  
[martin.jannelle@tmx.com](mailto:martin.jannelle@tmx.com)

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'AMF, à la CVMO et à la BCSC, à l'attention des personnes indiquées ci-après.

Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général,  
Affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : 514 864-8381  
Courriel :  
[consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Aaron Ferguson  
Réglementation des marchés,  
Commission des valeurs  
mobilières de l'Ontario  
20, rue Queen Ouest,  
bureau 1903, C.P. 55  
Toronto (Ontario) M5H 3S8  
Télécopieur : 416 595-8940  
Courriel :  
[marketregulation@osc.gov.on.ca](mailto:marketregulation@osc.gov.on.ca)

Michael Brady  
Directeur adjoint, Réglementation des  
marchés financiers  
British Columbia Securities Commission  
701, rue West Georgia, C.P. 10142,  
Pacific Centre  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V7Y 1L2  
Télécopieur : 604 899-6506  
Courriel : [mbrady@bcsc.bc.ca](mailto:mbrady@bcsc.bc.ca)

Les commentaires reçus par la CDS durant la période de commentaires seront rendus publics.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

Annexe A : Modifications proposées au Barème de prix de la CDS – Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada

Description du produit	Définition de la facturation	Frais en vigueur	Frais proposés
7560 Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS	Recouvrement des coûts de la CDS pour la conception, la mise en œuvre et l'exploitation du Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada du sous-groupe sur les frais pour défaut du GCIGPM.	s.o. (nouveau service)	Selon le calcul



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications.

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES DE COMPENSATION</b>			
6000	Opération boursière déclarée	Frais par opération déclarée imputés au vendeur et à l'acheteur	0,0042
6010	Opération – institutionnelle appariée	Frais par opération imputés au vendeur et à l'acheteur utilisant un dispositif d'appariement virtuel qui génère une opération confirmée au CDSX	0,08
6020	Opération – autre	Frais par opération imputés à l'initiateur et au responsable de la confirmation pour les opérations qui ne sont ni des opérations boursières ni des opérations institutionnelles appariées	0,0852
6080	Opération boursière admissible – RNC (Service de règlement net continu) solde net	Frais par opération boursière admissible soumise aux fins d'établissement du solde net imputés au vendeur et à l'acheteur	0,0042
6085	Position RNC – solde net/novation	Frais par position nette au RNC après l'établissement du solde net et la novation imputés à l'acheteur et au vendeur	0,015
6155	Rapprochement d'opérations – opérations boursières ou de type boursier	Frais imputés pour chaque fichier de données électronique traité par la CDS à l'égard d'une bourse ou d'un système de négociation alternatif (SNA) pour les adhérents et adhérents secondaires	4,85
<b>SERVICES DE RÈGLEMENT</b>			
6110	Entrée et confirmation de mise en gage	Frais par entrée et confirmation d'article de mise en gage ou de substitution imputés à l'initiateur et au responsable de la confirmation, y compris les opérations dont l'état est DK	1,43
6100	Règlement individuel le jour même	Frais par opération de règlement le jour même imputés à l'acheteur et au vendeur	0,1136
6119	Règlement de mises en gage	Frais par position mise en gage réglée le jour même imputés au titulaire de la sûreté et au gagiste	0,085
6120	Avis d'intention de rachat d'office – envoyé au destinataire	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception pour chaque avis d'intention de rachat d'office saisi au moyen du CDSX visant une opération en cours pour une valeur donnée	0,50
6125	Avis d'intention de rachat d'office – envoyé au livreur	Frais imputés à un en position de défaut de réception pour chaque avis d'intention de rachat d'office entré au moyen du CDSX visant une opération en cours pour une valeur donnée	1,00
6130	Avis d'exécution de rachat d'office – envoyé au livreur	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception à une date d'exécution pour chaque avis reçu au moyen du CDSX à l'égard de l'intention du destinataire d'exécuter un rachat d'office	1,25
6132	Avis d'exécution de rachat d'office – envoyé au destinataire	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception à une date d'exécution pour chaque avis saisi au moyen du CDSX à l'égard de l'intention d'exécuter un rachat d'office	0,25

Taxes applicables en sus.

Page 1 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14](#) pour d'autres remarques.



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
6137	Exécution de rachat d'office sur le parquet de la bourse – envoyé au livreur	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception pour chaque ordre de rachat d'office envoyé à une bourse aux fins d'exécution	15,00
6140	Règlement par certificats – Service d'enveloppes	Frais imputés par enveloppe au livreur et au destinataire	4,50
6141	Règlement RNL individuel	Frais par règlement individuel effectué au RNL imputés à l'acheteur et au vendeur	0,0639
6190	Interrogation du rapport détaillé ou consolidé de l'encaisse	Frais par demande en ligne de rapport détaillé ou consolidé de l'encaisse	6,70
6196	Règlement par lots RNL et RNC	Frais par position RNC en cours réglée par règlement RNL imputés à l'acheteur et au vendeur	0,03
6197	Règlement RNC en temps réel	Frais par règlement RNC en temps réel imputés à l'acheteur et au vendeur	0,175
6033	Frais administratifs – facilité de liquidité du service de RNC	Recouvrement des coûts de la CDS relatifs à la facilité de liquidité du service de RNC en fonction de l'activité au cours du trimestre précédent. Les frais sont facturés selon la formule suivante : (Valeur moyenne de l'obligation d'achat quotidienne de l'adhérent au service de RNC au cours du trimestre précédent, établie avant le processus de règlement net par lot [« RNL »], divisée par la valeur totale de l'obligation d'achat quotidienne moyenne au service de RNC au cours du trimestre précédent, établie avant le processus de RNL), multipliée par les frais annuels facturés à la CDS au titre de la facilité de crédit de confirmation, soit la facilité de liquidité du service de RNC	Selon le calcul
6044	Transfert des frais liés au système de paiements de grande valeur Lynx	Recouvrement par la CDS des frais liés au système de paiements de grande valeur Lynx qui sont versés à la Banque du Canada. Les frais sont facturés selon la formule suivantes : Nombre brut quotidien d'opérations et valeur totale pour le trimestre précédent X les tarifs facturés à la CDS par la Banque du Canada (sous réserve de révision annuelle par Paiements Canada)	Selon le calcul

### SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES

6200	Dépôt	Frais imputés pour chaque transaction de dépôt	1,90
6231	Admissibilité – Valeurs non inscrites en compte seulement avec certificats	Frais par émission représentée par un certificat sous forme définitive déposé à la CDS	1 100,00
6232	Admissibilité – VICS avec certificats globaux	Frais par émission représentée par un billet global de VICS déposé à la CDS	125,00

Taxes applicables en sus.

Page 2 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES</b>			
6234	Frais d'annulation de demande d'admissibilité	Frais pour chaque demande d'admissibilité annulée	33,00
6235	Frais pour l'activation des ISIN du marché monétaire	Frais imputés par ISIN du marché monétaire activé	20,00
6236	Gestion de l'admissibilité de titres	Frais imputés pour chaque demande d'admissibilité	475,00
6238	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 48 h	Facturation de chaque demande reçue moins de 48 heures, mais plus de 24 heures, avant la date de clôture. En vigueur à 12 h 01 deux jours avant la date de clôture	2 000,00
6237	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 24 h	Facturation de chaque demande reçue moins de 24 heures avant la date de clôture. En vigueur à 0 h 01 le jour précédant la date de clôture	5 000,00
6239	Gestion de l'admissibilité – demande tardive à la date de clôture	Facturation de chaque demande reçue à la date de clôture. En vigueur de 0 h 01 jusqu'à 13 h à la date de clôture. Les demandes reçues le jour même sont refusées après 13 h à la date de clôture	10 000,00
6250	Retrait	Frais imputés pour chaque transaction de retrait	25,50
6255	Retrait – événement de marché	Frais imputés par retrait du système d'émissions échues	1,94
6260 / 6261	Rajustement d'obligations coupons détachés – débit/crédit	Frais imputés par débit (6260) ou crédit (6261) dans le cadre d'un rajustement d'obligations coupons détachés	6,15
6300	Garde de titres de participation (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues; les positions détenues dans des sous-comptes sont cumulées pour un total mensuel qui est divisé par le nombre de jours ouvrables du mois	0,74
6305	Garde de titres de participation (volume)	Frais imputés par moyenne quotidienne des tranches de 100 000 actions; les volumes détenus dans des sous-comptes sont cumulés pour un total mensuel qui est divisé par le nombre de jours ouvrables du mois	0,2532
6310	Garde de titres d'emprunt (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues	1,62
6320	Garde de titres d'emprunt (volume)	Frais imputés par moyenne quotidienne de tranches proportionnelles de 100 000 \$ de valeur nominale	0,019
6330	Garde d'obligations coupons détachés (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues	0,75
6360	Rapprochement de grands livres	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS	9,15
6370	Compte de grand livre	Frais mensuels imputés par compte de grand livre	235,50

Taxes applicables en sus.

Page 3 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14](#) pour d'autres remarques.



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> ~~XXXX~~ 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES</b>			
6390	Suivi des droits et privilèges	Frais par jour ouvrable imputés à tous les IDUC admissibles des adhérents abonnés au service de suivi des droits et privilèges	5,75
6400	Transaction afférente à un événement de marché – manuelle	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de marché (à l'exception des événements de dividende) dont le traitement est manuel	23,45
6410	Transaction afférente à un événement de marché – automatique	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de marché (à l'exception des événements de dividende) dont le traitement est automatique	4,70
6417	Transaction de dividende – manuelle	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de dividende exigeant un établissement manuel aux fins de traitement	23,74
6418	Transaction de dividende – automatique	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de dividende exigeant un établissement automatique aux fins de traitement	4,98
6982	Demande de transfert TRAX – Suppression	Frais imputés par transaction TRAX supprimée dans le système	1,94

Taxes applicables en sus.

Page 4 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES INTERNATIONAUX</b>			
5000	Opération internationale – saisie	Frais imputés pour chaque transaction d'opération non boursière internationale saisie	0,56
5200	Opération internationale – règlement	Frais imputés par opération non boursière internationale réglée au CDSX	2,75
5035	Virements transfrontaliers –frais administratifs	Frais administratifs imputés par virement électronique de positions valeurs entre la CDS et d'autres gardiens ou dépositaires de titres étrangers	équivalent en \$ CA
5036	Frais de garde pour les ADR – frais administratifs	Frais administratifs liés aux frais de garde pour les ADR imputés par les banques américaines dépositaires des ADR	selon la banque dépositaire des ADR
5041	Service de dépôt de valeurs des États-Unis	Frais imputés par dépôt régulier de valeurs des États-Unis	105,00
5044	Service de dépôt de valeurs des États-Unis – refusé	Frais administratifs de la DTC imputés par dépôt refusé de valeurs des États-Unis	équivalent en \$ CA
5046	Retrait de valeurs des États-Unis – régulier	Frais imputés par retrait régulier de valeurs des États-Unis	232,00
5047	Retrait de valeurs des États-Unis – instantané	Frais imputés par retrait instantané de valeurs des États-Unis	316,00
5048	Retrait de valeurs des États-Unis – refusé	Frais administratifs de la DTC imputés par retrait refusé de valeurs des États-Unis	équivalent en \$ CA
5050	Depository Trust and Clearing Corporation (DTCC) marge sur coût de revient	Marge sur coût de revient appliquée par la CDS aux états de compte de la NSCC, de la DTC et d'Omgeo pour les utilisateurs du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC selon l'activité du mois précédent	(\$ US) 14 %
5060	Frais administratifs liés à la facilité de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC	Recouvrement des coûts de la CDS relatifs à la facilité de liquidité du Service de liaison avec New York en fonction de l'activité du trimestre. Les frais sont facturés selon la formule suivante :  (Valeur moyenne de l'obligation d'achat quotidienne au Service de liaison avec New York de l'adhérent au Service de liaison avec New York au cours du trimestre précédent, divisée par la valeur totale de l'obligation d'achat quotidienne moyenne au Service de liaison avec New York au cours du trimestre précédent), multipliée par les frais annuels au prorata facturés à la CDS au titre de la facilité de liquidité de soutien du Service de liaison avec New York	\$ US établi selon le coût réel de la facilité de liquidité, comprenant la disposition accordéon applicable, le cas échéant
5533	Tarif mensuel du service automatisé de confirmation de transactions (« ACT »)	Frais imputés par mois pour chaque code d'identification d'intervenant du marché	388,00
5534	Frais par opération ACT – première tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les 25 000 premières transactions, par code d'identification d'intervenant du marché	0,068
5535	Frais par opération ACT – deuxième tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les transactions comprises entre la vingt-cinq mille et unième et la cinquante millième, par code d'identification d'intervenant du marché	0,019

Taxes applicables en sus.

Page 5 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES INTERNATIONAUX</b>			
5536	Frais par opération ACT – troisième tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les transactions au-delà de la cinquante mille et unième, par code d'identification d'intervenant du marché	0,01
5560	Service de rapprochement international des opérations (« SRIO »)	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS; les fichiers d'opérations des adhérents au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTCC sont comparés et les rapports d'exception sont générés.	4,85
5570	Service de rapprochement international des grands livres	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS; les fichiers des positions aux grands livres des adhérents au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTC sont comparés au fichier de la DTCC et les rapports d'exception sont générés.	8,80
5910	Frais de dénouement liés au Règlement SHO	Frais imputés à chaque dénouement effectué en raison d'une exigence du Règlement SHO	234,00
<b>SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN</b>			
4001	Données du Fichier principal des valeurs (« FPV ») du CDSX	Frais imputés par jour ouvrable pour l'accès aux données du FPV	3,00
4003	Données du FPV du CDSX ou données sur les droits et privilèges – sur demande	Frais pour la transmission ponctuelle de données du FPV ou de données sur les droits et privilèges sur demande	725,00
4006	Données sur les droits et privilèges du CDSX	Frais imputés par jour ouvrable pour l'accès aux données sur les droits et privilèges	1,85
4007	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges – MT564	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	20,00
4008	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges – MT564/568	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25
4009	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges MT564/REPE	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25
4010	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges MT564/RMDR	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25

Taxes applicables en sus.

Page 6 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN</b>			
2811	Réseau de la SWIFT – message (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	tel qu'il est prévu par SWIFNet
2812	Réseau de la SWIFT – message international (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	tel qu'il est prévu par SWIFNet
4015	Service de rapports des dividendes déterminés – abonnement	Frais d'abonnement annuel pour les fichiers de renseignements afférents aux dividendes déterminés	1 045,00
4016	Service de rapports des dividendes déterminés – archives	Frais imputés pour chaque fichier archivé de renseignements afférents aux dividendes déterminés pour une année d'imposition donnée	1 045,00
4017	Service de rapports des dividendes déterminés – avis par courriel	Frais d'abonnement annuel pour le service d'avis par courriel, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 janvier qui informe des modifications aux renseignements afférents aux dividendes déterminés pour les dividendes versés pendant l'année d'imposition précédente	91,00
4020	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – abonnement	Frais d'abonnement annuel pour chaque catégorie de fichier de renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	905,00
4021	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – archives	Frais imputés pour chaque fichier d'archives de renseignements d'une catégorie d'organisme de placement collectif et de sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale pour une année d'imposition donnée. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	905,00
4022	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – avis par courriel	Frais d'abonnement annuel pour le service d'avis par courriel qui informe des enregistrements de remplacement effectués du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril afférents aux distributions versées pendant l'année d'imposition précédente pour une catégorie de renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	91,00
4050	Assemblées des actionnaires	Frais par assemblée publiée; chaque publication (initiale et mise à jour) d'une assemblée dans la presse financière, comme prévu par la Norme canadienne 54-101 (NC 54-101)	100,00

Taxes applicables en sus.

Page 7 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN</b>			
4120	Bulletins	Frais mensuels imputés pour dix utilisateurs (comprenant les pièces jointes SEDAR); des frais supplémentaires de 50 \$ seront imputés pour chaque tranche de dix codes d'utilisateur	363,00
4125	Extraction de bulletin aux fins de déclaration fiscale – abonnement	Abonnement mensuel permettant de recevoir au moyen de la base de données des bulletins des renseignements mis à jour et regroupés au sujet des remboursements de liquidation et des autres types d'événements de marché	75,00
4200	Demande de liste de composantes détachées	Frais par liste de composantes fournie	9,00
4220	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – courriel mensuel	Frais annuels d'adhésion au service de base par courriel – jusqu'à cinq utilisateurs	610,00
4221	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – utilisateurs supplémentaires	Frais annuels imputés pour chaque tranche de cinq utilisateurs supplémentaires par adhésion au service de base	50,00
4230	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – exemplaire imprimé supplémentaire	Version imprimée supplémentaire en plus de l'adhésion annuelle au service de base (courriels mensuels)	120,00
4210	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – un mois	Frais par série de rapports mensuels envoyée à des adhérents non abonnés au rapport mensuel sur les obligations coupons détachés	100,00
4400	Configuration du service Notification en ligne – transfert de comptes (NELTC)	Frais ponctuels de configuration des profils et de service d'administration de l'accès au service NELTC imputables aux adhérents à mandat restreint	3 175,00
4410	Demande de transfert (« DT ») – NELTC	Frais par DT imputés à l'initiateur et au destinataire applicables à toutes les DT initiales et à toutes les DT d'actif résiduel relatives à la DT initiale	0,91 <sup>1</sup>
4420	Virement NELTC	Frais imputés au livreur et au destinataire pour une opération CDSX générée par le service NELTC	0,81 <sup>1</sup>
4430	Valeur confirmée au NELTC	Frais imputés au livreur et au destinataire par élément d'actif confirmé	0,135 <sup>1</sup>
4501	Article 49 de la Règle 800 de l'OCRCVM sur les rapports de conformité	Frais imputés quotidiennement par IDUC des adhérents	6,50
4610	Frais de configuration initiaux – émission inscrite en compte seulement – municipalités et établissements subventionnés – obligation échéant en série	Frais par ISIN – à la configuration	100,00

Taxes applicables en sus.

Page 8 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN</b>			
4620	Frais de configuration initiaux – émission inscrite en compte seulement – municipalités et établissements subventionnés – autres titres	Frais par ISIN – à la configuration	250,00
6170	Fichier sortant	Frais imputés pour chaque fichier de données électronique traité par la CDS qui peut être récupéré et entré dans les systèmes d'un adhérent (aux fins de rapprochement, de tenue des registres, d'analyse ou autre)	4,85
7000	Configuration InterLink	Frais ponctuels de configuration imputables pour le service InterLink	5 770,00
7010	InterLink	Frais imputés quotidiennement par IDUC	1,80
7015	Fichier InterLink par lot intrajournalier	Frais imputés par lot	4,85
7030	Transmission de fichiers de données	Frais par transmission électronique de fichiers de données	4,85
7050	Frais de région d'essai	Frais quotidiens imputés pour l'accès aux régions d'essai de la CDS aux dates prévues au calendrier d'essai publié. Les essais effectués à des dates qui ne figurent pas au calendrier d'essai publié seront permis dans la mesure du possible. Cependant, un tarif majoré à 1 500 \$ par jour sera imputé.	1 000,00
7990	Recherche	Frais de recherche par demande du client pour des éléments de moins de 60 jours comprenant la confirmation de vérification pour les adhérents	50,00
7020	Demande spéciale de recherche	Frais imputés par fichier archivé consulté par période de cinq mois (p. ex., la recherche d'opérations de l'année dernière s'étale sur trois périodes de cinq mois) ou par demande de recherche automatisée dans certaines applications (p. ex., le service <i>Statistiques</i> relatives à la déclaration d'opérations TRAX).	100,00
7110	Avis par courriel	Frais imputés par destinataire du courriel	1,00
7115	Avis par la boîte de réception	Frais imputés par destinataire de l'avis par la boîte de réception	1,00
<b>SERVICES AUX ÉMETTEURS</b>			
4040	Renseignements afférents aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres	Frais imputés par demande d'ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) pour les renseignements afférents aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres	147,00
4643	Confirmation de valeurs inscrites	Frais imputés par ISIN pour les 10 premiers ISIN aux émetteurs n'étant pas couverts par une entente de l'agent comptable des registres et agent payeur avec la CDS	105,00

Taxes applicables en sus.

Page 9 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14](#) pour d'autres remarques.



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>SERVICES AUX ÉMETTEURS</b>			
4644	Confirmation de valeurs inscrites – chaque ISIN supplémentaire – jusqu'à 30	Frais imputés par ISIN supplémentaire – après les 10 premiers jusqu'à 30 – de la manière décrite au code 4643	53,00
4646	Confirmation de valeurs inscrites – chaque ISIN supplémentaire – après 30	Frais imputés par ISIN supplémentaire – après 30 – de la manière décrite au code 4643	27,00
4700	Émission d'ISIN – CUSIP Global Services	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	268,00
4710	Émission d'ISIN – CDS	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	160,00
4724	Émission d'ISIN – obligations en série (par article)	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	35,00
4740	ISIN – frais d'annulation de demande	Frais par demande d'ISIN annulée imputés au client	30,00
4750	ISIN – lettre sans réserve de confirmation	Frais imputés par lettre de confirmation fournie pour les ISIN émis	50,00
4771	Gestion d'événement – intérêt et échéance, titres du marché monétaire	Facturation à l'événement	10,00 <sup>2</sup>
4772	Gestion d'événement – intérêt, titres hypothécaires LNH	Facturation à l'événement	10,00 <sup>2</sup>
4773	Gestion d'événement – échéance, titres hypothécaires LNH	Facturation à l'événement	10,00 <sup>2</sup>
4774	Gestion d'événement – intérêt	Facturation à l'événement	100,00 <sup>2</sup>
4775	Gestion d'événement – échéance	Facturation à l'événement	100,00 <sup>2</sup>
4776	Gestion d'événement – dividendes	Facturation à l'événement	100,00
4777	Gestion d'événement – obligatoire sans choix	Facturation à l'événement	250,00 <sup>2</sup>
4778	Gestion d'événement – avec choix	Facturation à l'événement	250,00
4779	Gestion d'événement – intérêt et échéance, obligations échéant en série	Facturation à l'événement	25,00 <sup>2</sup>
4780	Gestion d'événement – agent payeur	Facturation à l'événement	50,00 <sup>2</sup>
4781	Gestion d'événement – agent dépositaire	Facturation à l'événement	100,00
6499	Frais de configuration pour les offres multiéchanges (MEO)	Frais imputés pour la création et le traitement de chaque offre multiéchange. La demande est traitée à la réception du paiement intégral et d'une décharge transmise à la CDS.	3 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 10 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>AUTRES SERVICES</b>			
4900	Certificat relatif au formulaire NR7-R Demande de remboursement des retenues d'impôt – réclamations de 300 \$ ou moins	Frais par demande de certificat attestant qu'une retenue fiscale pour non-résident a été effectuée sur un revenu de dividende, en vue d'une réclamation de 300 \$ ou moins, pour remboursement d'impôt retenu sur un revenu de source canadienne	60,50
4910	Certificat relatif au formulaire NR7-R Demande de remboursement des retenues d'impôt – réclamations de plus de 300 \$	Frais par demande de certificat attestant qu'une retenue fiscale pour non-résident a été effectuée sur un revenu de dividende, en vue d'une réclamation de plus de 300 \$, pour remboursement d'impôt retenu sur un revenu de source canadienne	200,00
4992	Offre publique d'achat limitée	Tarif uniforme imputé pour la gestion d'une offre publique d'achat visant moins de 20 pour cent des actions en circulation d'une société ouverte	4 000,00
7306	Service de secours sur place – abonné en attente	Frais mensuels pour avoir accès à de l'équipement de secours	109,00
7307	Service de secours sur place – utilisation par un abonné	Frais d'utilisation (utilisation en tout temps au cours d'une journée)	454,00
7308	Service de secours sur place – configuration particulière	Frais spéciaux de configuration pour les clients non abonnés	3 175,00
7309	Service de secours sur place – utilisation particulière	Frais d'utilisation (utilisation en tout temps au cours d'une journée)	454,00
7500	Port TCP/IP (relais de trame) jusqu'à 16 unités	Frais mensuels pour les unités logiques de type terminal/imprimante par port. Le nombre d'unités logiques par port devrait être de 16 ou moins.	54,50
7501	Port TCP/IP 17-256 unités	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a de 17 à 256 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour la première tranche.	1 451,25
7502	Port TCP/IP 257-512 unités	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a de 257 à 512 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour la première et la deuxième tranche.	2 177,00
7503	Port TCP/IP 513 unités et plus	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a plus de 512 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour les trois tranches susmentionnées.	2 903,00
7530	Réseau privé virtuel IP amélioré, service Internet haute vitesse d'affaires et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 046,00
7531	Réseau privé virtuel IP amélioré, service Internet haute vitesse d'affaires et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 106,00
7532	Réseau privé virtuel IP T-1 et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 178,00
7533	Réseau privé virtuel IP T-1 et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 238,00
7534	Réseau privé virtuel IP T-1 double et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	2 174,00

Taxes applicables en sus.

Page 11 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>AUTRES SERVICES</b>			
7535	Protocole sécurisé SSL	Frais fixes mensuels par connexion	20,00
7540	Connexion intersites	Frais fixes mensuels par connexion	251,00
7536	Réseau privé virtuel IP mondial fractionnel T1, ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL) et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 870,00
7537	Réseau privé virtuel IP mondial fractionnel T1, ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL) et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 930,00
7538	Réseau privé virtuel IP mondial T-1, ligne numérique à paire symétrique (SDSL) et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	2 299,00
7539	Réseau privé virtuel IP mondial T-1, ligne numérique à paire symétrique (SDSL) et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	2 359,00
7550	Réseau et traitement des données – déplacement et ajout	Frais de main-d'œuvre pour les modifications matérielles et logiques	1 000,00
<u>7560</u>	<u>Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS</u>	<u>Recouvrement des coûts de la CDS pour la conception, la mise en oeuvre et l'exploitation du Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada du sous-groupe sur les frais pour défaut du GCIGPM</u>	<u>Selon le calcul</u>
7965	Frais administratifs – agent des transferts – CDSX	Frais administratifs des frais de transfert imputés par l'agent des transferts	selon le prix fixé par agent des transferts
7966	Frais de transfert – autres	Frais de transfert imputés par l'agent des transferts lorsque la CDS utilise un IDUC interne aux fins de traitement des transactions au nom d'adhérents	selon le prix fixé par agent des transferts
7967	Frais de transfert – rajustements	Tout rajustement de frais de transfert imputés par l'agent des transferts	selon le prix fixé par agent des transferts
7991	Frais pour la facture en version électronique	Frais par facture par société par mois; la facture est fournie en version électronique (soit en format Excel) sur une disquette pour ordinateur ou par courriel	20,00
7992	État inactif de l'adhérent	Frais annuel pour la réservation d'un IDUC par un adhérent	4 000,00
7080	Regroupement d'adhérents	Frais imputés à un IDUC pour la réception de positions au grand livre au terme d'un regroupement	13 950,00

Taxes applicables en sus.

Page 12 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
<b>AUTRES SERVICES</b>			
7090	Regroupement d'agents	Frais imputés à un gardien ou à un agent payeur pour la réception de positions au grand livre au terme d'un regroupement	13 950,00
3010	Services de messagerie – taxables	Frais administratifs imputés à la CDS pour l'utilisation des services de messagerie au Canada. Veuillez consulter l' <a href="#">Annexe A – Barème de prix des services de messagerie</a>	selon le barème de prix
3020	Services de messagerie – non taxables	Frais administratifs imputés à la CDS pour l'utilisation des services de messagerie à l'extérieur du Canada – exonérés de la TPS. Veuillez consulter l' <a href="#">Annexe A – Barème de prix des services de messagerie</a>	selon le barème de prix
<b>FRAIS ACCESSOIRES</b>			
9900	Livraison tardive d'une garantie	Frais par incident pour avoir omis de livrer une garantie dans les délais prescrits	1 000,00
9905	Services de la contrepartie centrale – défauts de réception	Frais imputés, par jour, pour le défaut de réception de valeurs visant le règlement d'une position de règlement au RNC en cours avant que le processus de paiement ne commence	10 000,00
9910	Évaluation appropriée non fournie	Frais par valeur non évaluée en raison de l'omission de fournir l'évaluation de tous les transferts, dépôts et retraits	10,00
9920	Déclaration bancaire non soumise	Frais quotidiens par action, par jour, par ISIN (maximum de 1 000 \$ par jour) imputés pour non-respect des Règles du service de dépôt en matière d'omission de dépôt de déclaration bancaire	0,001
9925	Défaut de dénouer une défaillance relative à une position assujettie au Règlement SHO de la SEC	Frais de 5 000 \$ imputés à l'adhérent la première fois qu'il omet de dénouer une défaillance. Frais de 10 000 \$ imputés si une deuxième occurrence est constatée au cours des douze mois consécutifs suivant le premier défaut.	5 000,00 ou 10 000,00
9930	Défaut de fournir de l'information aux fins de conformité	Frais en cas d'omission de fournir des renseignements financiers, réglementaires ou autres, dans les délais prescrits.	1 000,00
9950	Enveloppe non cueillie avant la fermeture des bureaux	Frais imputés par enveloppe, par jour pour omission de prendre une enveloppe en livraison avant la fermeture des bureaux	25,00
9960	Reconstitution de position non réalisée	Frais imputés par million de dollars de valeur nominale (ou par tranche d'une telle valeur) par jour ouvrable réservé pour l'omission de reconstituer une position réservée aux fins de reconstitution	1 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 13 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



## BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix <sup>†</sup>
<b>FRAIS ACCESSOIRES</b>			
9970	Frais de non-conformité – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais imputés, pour les quatre premières occurrences, chaque fois que l'adhérent excède le plafond souple préétabli pour les obligations de règlement net quotidien à la NSCC et à la DTC au cours d'une période continue de 12 mois	1 000,00
9971	Frais de non-conformité particuliers – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais imputés lorsqu'un adhérent excède le plafond souple préétabli pour les obligations de règlement net quotidien à la NSCC et à la DTC plus de quatre fois au cours d'une période continue de 12 mois	10 000,00
9972	Frais de non-conformité variables – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais calculés selon la différence entre les obligations de paiement net à la NSCC et à la DTC de l'adhérent et le montant du plafond souple multiplié par le taux quotidien établi pour la facilité de crédit de la CDS (pour un total de 365 jours)	selon le taux de la CDS à l'égard des facilités de crédit
9990	Délai du processus de paiement du CDSX – quinze premières minutes	Frais pour les 15 premières minutes de prolongation imputés à un adhérent demandant un délai supplémentaire	2 500,00
9991	Délai du processus de paiement du CDSX – quinze minutes additionnelles	Frais pour les 15 minutes suivantes de prolongation imputés à un adhérent demandant un délai supplémentaire	5 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 14 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

### Remarques

<sup>†</sup> Les frais sont en dollars canadiens et entreront en vigueur le 3 mars 2025, sauf indication contraire dans la colonne « Définition de la facturation ».

<sup>1</sup> Des frais mensuels minimaux de 1 000 \$ sont imputables aux adhérents à mandat restreint après le premier trimestre civil de service pour le service NELTC.

<sup>2</sup> Ces services sont admissibles à un escompte de 20 % au paiement initial.



**ANNEXE A**  
**BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026**

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

**ENVELOPPES DE TRANSFERT, DE DÉPÔT ET DE RETRAIT POUR UNE MÊME VILLE**

**Description des services :** Les enveloppes de transfert, de dépôt et de retrait pour une même ville sont soumises par l'intermédiaire de la CDS aux fins de livraison à destination ou en provenance des agents des transferts dans la même ville.

Transferts de certificat (par enveloppe)	6,15
Nouvelles enveloppes de dépôt (par enveloppe)	1,19
Nouvelles enveloppes de retrait (format papier) (par enveloppe)	sans frais
Frais supplémentaires pour transferts ou dépôts refusés (par enveloppe)	3,99

**ENVELOPPES DE TRANSFERT, DE DÉPÔT ET DE RETRAIT INTERURBAINS**

**Description des services :** Les enveloppes de transfert, de dépôt et de retrait interurbains sont soumises par l'intermédiaire de la CDS aux fins de livraison à destination ou en provenance des agents des transferts situés dans d'autres villes où se trouvent des bureaux de la CDS.

**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Toronto Montréal	Vancouver Calgary
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)		
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,18	0,29
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,11
<b>Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)</b>	<b>0,16</b>	<b>0,20</b>
<b>Plus les frais par colis</b>	<b>34,70</b>	<b>35,75</b>
Frais minimums par envoi	80,40	92,00

**ENVELOPPES POUR LE SERVICE DE MESSAGERIE INTERSUCCURSALES ET LE SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK**

**Description des services :** Les enveloppes pour le Service de messagerie intersuccursales et le Service de liaison avec New York sont soumises par l'adhérent à un bureau de la CDS aux fins de livraison et de cueillette à un autre bureau de la CDS, à la Depository Trust Company (« DTC ») ou à la Securities Industry Automation Corporation (« SIAC »).



**ANNEXE A**  
**BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026**

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Toronto Montréal Ottawa	New York (DTC/SIAC)	Vancouver Calgary
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)			
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,18	0,19	0,29
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,11
<b>Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)</b>	0,16	0,17	0,20
<b>Plus les frais par colis</b>	28,65	67,82	29,22
Frais minimums par envoi	70,37	112,49	81,76

**SERVICE DE MESSAGERIE DE GROUPE – SERVICE DE DÉPÔT**

**Description du service :**

Sortant : Le livreur dépose un paquet au bureau de la CDS aux fins de livraison par la Brink's au bureau du destinataire.

Entrant : La Brink's fait la cueillette de l'envoi du paquet chez l'expéditeur et le destinataire en prend livraison à un bureau de la CDS.

**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Réseau A	Réseau B	Réseau C	Réseau D
				Halifax Saint-Jean (N.-B.) St. John's (T.-N.) Winnipeg Regina Edmonton
	Toronto Montréal Ottawa	New York et autres villes aux États-Unis	Vancouver Calgary	
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)				
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,19	0,19	0,30	0,30
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,12	0,12
<b>Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)</b>	0,16	0,16	0,21	0,20
<b>Plus les frais par colis</b>	64,09	133,49	67,32	67,32
Frais minimums par envoi	169,13	251,74	168,97	166,66

<sup>16</sup> Tous les prix sont en dollars canadiens. Taxes applicables en sus.

Page 16 de 17



**ANNEXE A**  
**BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026**

En vigueur le 1<sup>er</sup> XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

**Remarques :**

1. Les livraisons en provenance ou à destination de certaines villes américaines sont assujetties aux taxes applicables dans certains États des États-Unis.
2. Les livraisons entre des villes d'un même réseau seront facturées au taux indiqué pour ce réseau et les livraisons entre des villes de réseaux différents seront facturées au taux du réseau dont les taux sont les plus élevés.

**SERVICE DE MESSAGERIE DE GROUPE – LIVRAISON À DOMICILE****Description des services :** Brink's se rend chez l'expéditeur pour cueillir le paquet et le livre au destinataire.**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Réseau A	Réseau B	Réseau C	Réseau D
				Halifax Saint-Jean (N.-B.) St. John's (T.-N.) Winnipeg Regina Edmonton
	Toronto Montréal Ottawa	New York et autres villes aux États-Unis	Vancouver Calgary	
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)				
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,19	0,19	0,30	0,30
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,12	0,12
<b>Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)</b>	0,16	0,16	0,21	0,20
<b>Plus les frais par colis</b>	64,09	133,49	67,32	67,32
Frais minimums par envoi				
Cueillette normale	176,28	248,63	187,16	187,09

**Remarques :**

1. Les livraisons en provenance ou à destination de certaines villes américaines sont assujetties aux taxes applicables dans certains États des États-Unis.
2. Les livraisons entre des villes d'un même réseau seront facturées au taux indiqué pour ce réseau et les livraisons entre des villes de réseaux différents seront facturées au taux du réseau dont les taux sont les plus élevés.

Veuillez faire parvenir toute question à l'équipe de la gestion des relations de la CDS, à l'adresse [CDSRelationshipMgmt@tmx.com](mailto:CDSRelationshipMgmt@tmx.com).

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.